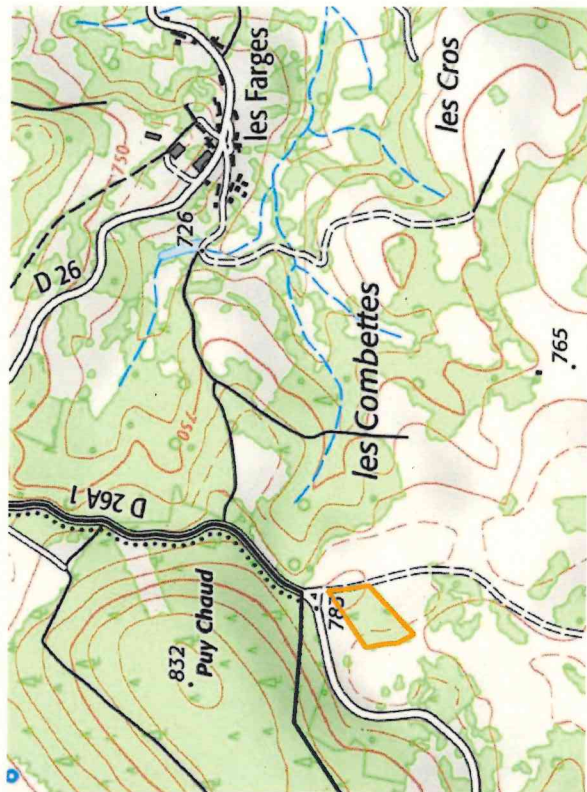
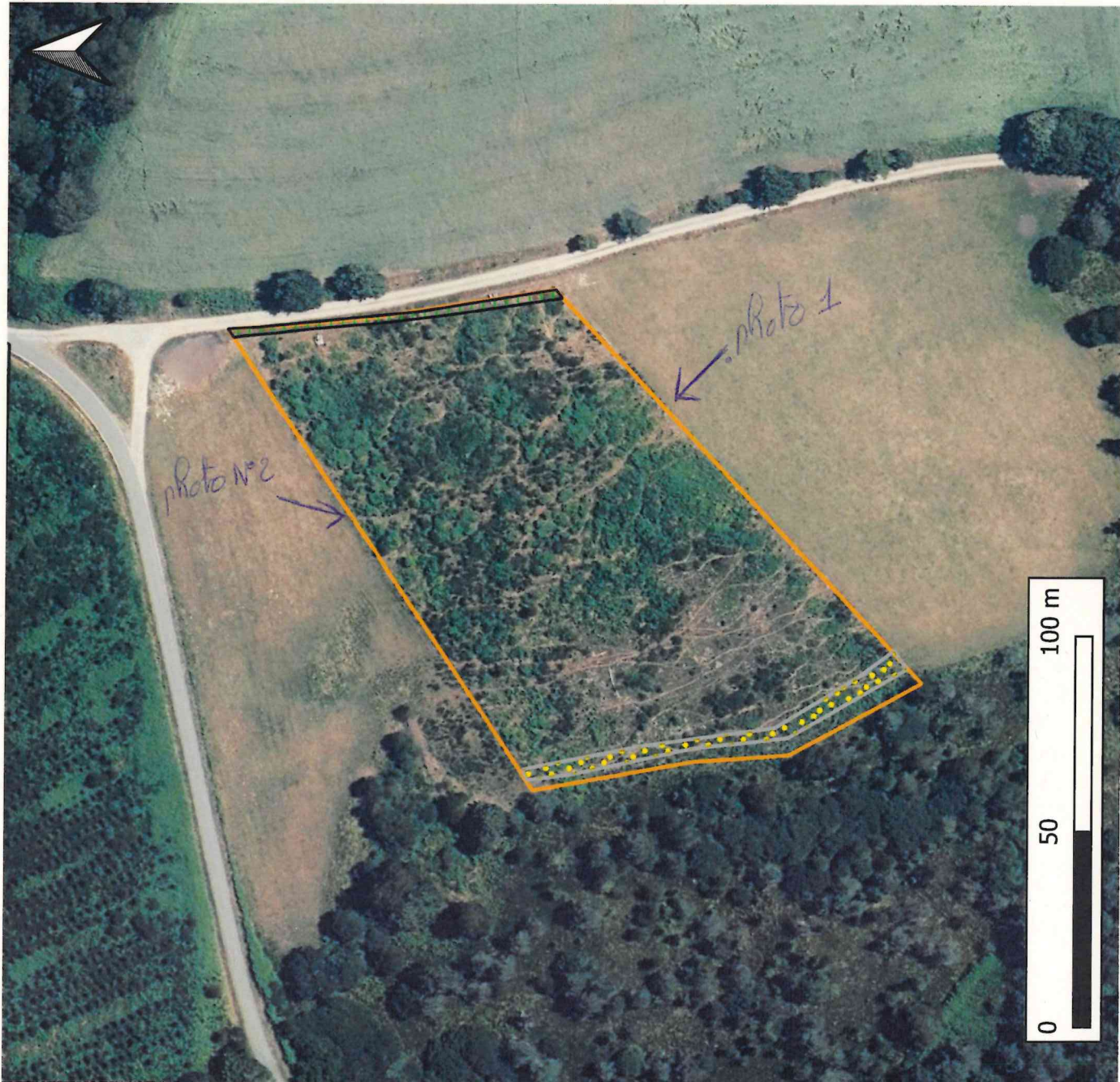


Ancienne référence de dossier (éventuellement)	Surface (Ha)
2025-09-04_INC-defrich_Gioux	1,2



Important: pour éviter les risques de destruction d'espèces protégées, les travaux d'abattage et autres interventions mécaniques doivent être réalisés en dehors d'une période allant du 15 mars au 01 septembre.

Suivi des avis :

Incidence Natura 2000

Préconisation de gestion :

Placer l'andain en bas de pente

en laissant une zone d'au moins 1 mètre entre celui-ci et la tourbière

Maintien de la végétation naturelle

conserver des milieux buissonnants favorables à la nidification

de la Pie-grièche écorcheur

Photo 1



photo 2



